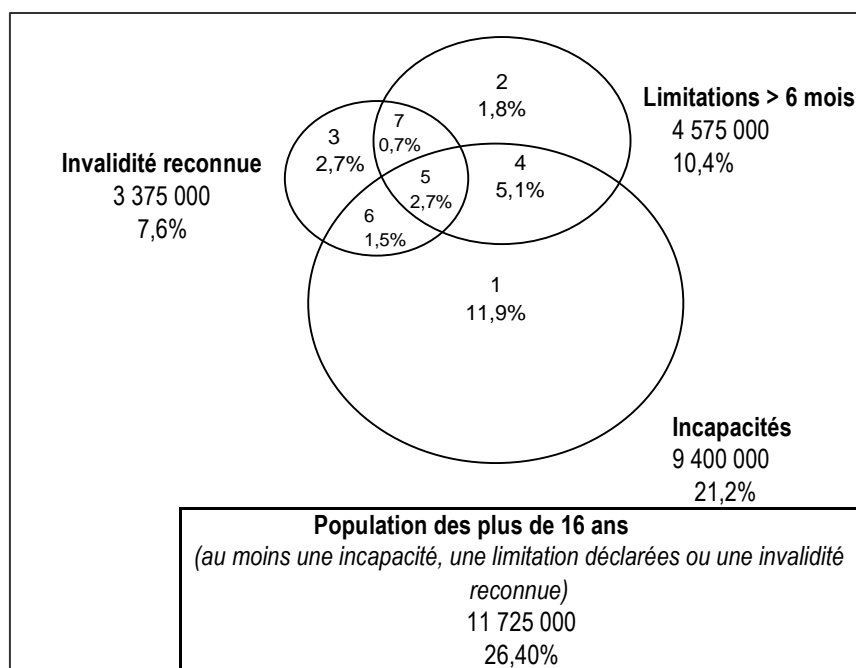


Indicateur n°1 : Evaluation de la population concernée par un handicap.

1^{er} sous-indicateur : nombre de personnes handicapées au sens de l'enquête Handicap-Incapacité Dépendance (HID).

Sept populations handicapées identifiées à partir de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance



Source : Revue des Affaires Sociales, n°1-2 (2003) – Chiffres arrondis.

Populations	Effectifs (en milliers)	Caractérisation	Groupes d'âge sur ou sous-représentés
Population 1 : des incapacités isolées et mineures	5 300	personnes qui ne déclarent qu'une (ou plusieurs) incapacité(s), sans restriction d'activité ni reconnaissance administrative	
Population 2 : des incapacités diffuses non repérées	800	personnes qui ne déclarent qu'une limitation d'activité, sans incapacité ni reconnaissance administrative	moins de 30 ans sur-représentés
Population 3 : des modes de reconnaissance aux critères disparates	1 200	personnes qui déclarent une reconnaissance d'un taux d'invalidité ou d'incapacité, sans incapacité ni limitation	moins de 40 ans sur-représentés
Population 4 : des personnes âgées dépendantes	2 300	personnes qui déclarent une (ou plusieurs) incapacité(s) et une restriction de leurs activités, sans reconnaissance administrative	croît avec l'âge
Population 5 : le noyau dur du handicap	1 200	personnes qui déclarent à la fois une ou plusieurs incapacités, une limitation des activités et une reconnaissance d'un taux d'invalidité ou d'incapacité	30-59 ans sur-représentés
Population 6 : des personnes présentent des déficiences intellectuelles ou mentales	650	personnes qui déclarent avoir une (ou plusieurs) incapacité(s) avec reconnaissance d'un taux d'invalidité mais sans limitation	moins de 70 ans sur-représentés
Population 7 : des maladies limitantes	325	personnes qui déclarent une limitation avec reconnaissance d'un taux d'incapacité ou d'invalidité, sans incapacité	30-59 ans sur-représentés

Source : Revue des Affaires Sociales, n°1-2 (2003) – Chiffres arrondis.

Les dernières données disponibles pour caractériser les types de handicaps sont issues de l'enquête Handicap – Incapacités - Dépendance (enquête déclarative réalisée de 1998 à 2000) qui a permis de mettre en évidence sept populations handicapées distinctes sur le champ des personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en domicile ordinaire. Ces populations se différencient les unes des autres par le repérage, ou non, d'incapacités, de

limitations d'activité et/ou d'une reconnaissance sociale d'une invalidité. Mise à part la reconnaissance administrative d'une invalidité qui nécessite d'être reconnue par des spécialistes, les déclarations d'incapacité ou de limitation d'activité semblent davantage subjectives. Ainsi, déclarer une incapacité revient en fait à noter des difficultés pour au moins une des sept activités suivantes : « ramasser un objet », « lire », « entendre », « remplir un formulaire simple », « reconnaître un visage à quelques mètres », « s'habiller ou se déshabiller » et « parler ou se faire comprendre ». En outre, les notions d'incapacité et de limitation peuvent être relativement proches. Seulement 1,8 % de la population interrogée déclarent une limitation sans incapacité alors que presque trois fois plus associent une incapacité à une limitation.

D'après l'enquête HID, on observe que plus d'une personne sur quatre (26,4 % de la population générale soit environ 11 725 000 individus estimés) déclare avoir au moins une incapacité ou une limitation d'activité ou une reconnaissance administrative. Au sein de ces 26,4 % :

- près de la moitié déclare une ou plusieurs incapacités ;
- une personne sur cinq environ déclare une ou plusieurs incapacités accompagnées d'une restriction d'activité, sans reconnaissance ;
- environ une personne sur dix cite à la fois une incapacité, une restriction d'activité et la reconnaissance d'une invalidité, soit 2,7 % de la population générale.

Par ailleurs, environ 2 250 000 personnes âgées dépendantes déclaraient au moment de l'enquête HID, à la fin des années quatre-vingt-dix, une ou plusieurs incapacités et une restriction de leurs activités, sans toutefois que ces incapacités fassent à l'époque l'objet d'une reconnaissance administrative. Depuis, la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2002 et de la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2006 ont sans doute amélioré la situation de ces personnes.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°1 (1^{er} sous-indicateur) :

L'enquête *Handicap-Incapacité-Dépendance* (HID) a été réalisée par l'INSEE en 1998 et 2000 pour la population résidant en institution médico-sociale, et en 1999 et 2001 pour la population résidant à domicile. L'enquête déclarative, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française, a permis une meilleure connaissance des caractéristiques de la population de France métropolitaine en termes de déficiences et d'incapacités.

Les sept populations handicapées issues de l'enquête HID ont été obtenues par des approches croisant l'incapacité, la restriction d'activité et la reconnaissance d'un taux d'invalidité ou d'incapacité, ainsi que leurs intersections. Elles portent sur le champ de la population adulte – soit les plus de 16 ans. L'ensemble des pourcentages exprimés renvoie à la population générale (métropole, 1999-2001).

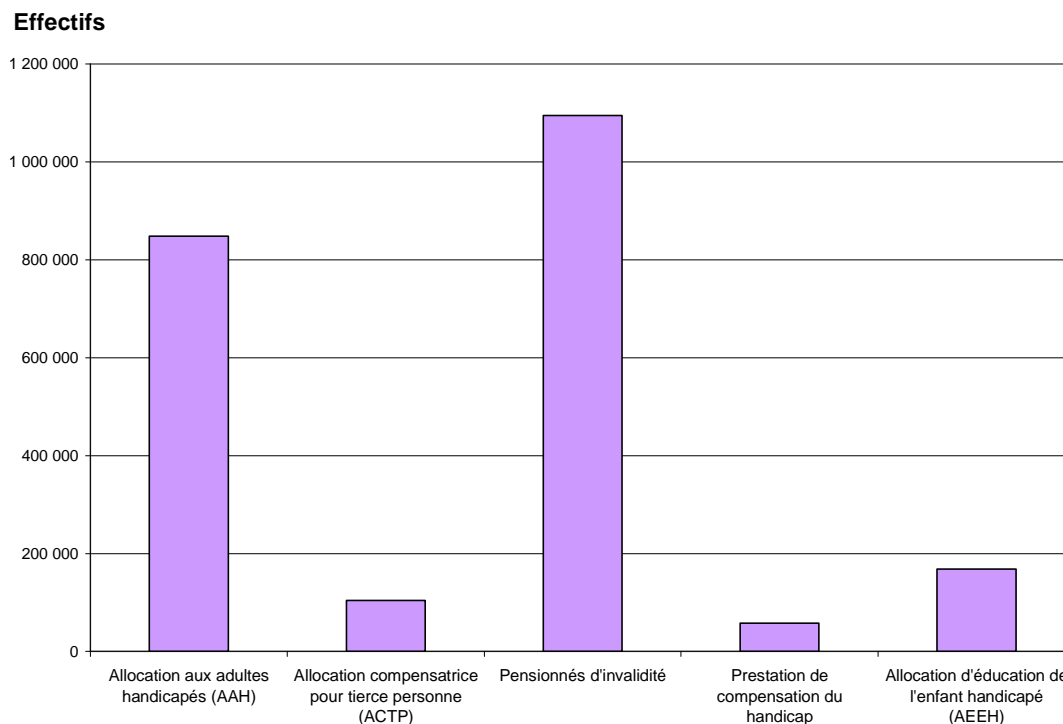
Pour plus de détails, se reporter à Ville I., Ravaut J.-F. et Letourmy A., « Les désignations du handicap. Des incapacités déclarées à la reconnaissance administrative », *Revue des Affaires Sociales*, n°1-2, janvier-juin 2003 et Goillot C., Mormiche P., Enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » en institution en 1998, *INSEE Résultats*, collection Démographie-Société, n°83-84, 2001.

Une nouvelle enquête du même type, dénommée « Handicap-santé », a eu lieu entre avril 2008 et juillet 2008 pour les personnes vivant en domicile ordinaire, et sera complétée fin 2009 pour les personnes vivant en établissement. Le champ de la nouvelle enquête est élargi à l'ensemble du territoire national et inclut les DOM.

Indicateur n°1 : Evaluation de la population concernée par un handicap.

2^{ème} sous-indicateur : effectifs de bénéficiaires des différents types d'aides.

Effectifs de bénéficiaires de différents types d'aides en faveur des personnes handicapées, en 2008



Source : CNAF, CNAMTS, DREES. * : il est possible que l'effectif des pensionnés d'invalidité contienne des invalides de plus de 60 ans qui devraient normalement être comptabilisés au titre de la vieillesse.

Les prestations destinées aux personnes handicapées se distinguent à la fois par l'objectif qu'elles visent à remplir, par la manière dont elles sont servies et par la population qu'elles ciblent. Au sein de la population adulte, les prestations d'invalidité (hors accidents du travail et maladies professionnelles qui font l'objet d'un programme spécifique) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sont les plus importantes en termes de bénéficiaires (respectivement environ 1 100 000 et 850 000 tous régimes confondus en 2008). Elles visent à compenser une perte de ressources, et sont cumulables dans un nombre restreint de cas. L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou la majoration pour tierce personne (qui complète les pensions d'invalidité) viennent en complément de ces prestations en cas de besoin de l'aide d'une tierce personne.

La prestation de compensation du handicap (PCH), créée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a commencé à être délivrée en 2006. Elle vise comme l'ACTP ou l'AEEH à compenser les conséquences d'un handicap (aides humaines, techniques...). Plus de 58 000 allocataires de cette prestation ont été payés à la fin 2008. Cet effectif qui reste modeste témoigne d'une montée en charge lente, à mettre en relation avec la mise en place progressive, au cours de l'année 2006, des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Cependant, le nombre d'allocataires ayant bénéficié d'un premier règlement de PCH a plus que doublé entre décembre 2007 et décembre 2008, ce qui témoigne d'une poursuite du déploiement de l'activité des MDPH (cf. indicateur n° 2-3).

En ce qui concerne les enfants, une seule prestation en espèces est dédiée au handicap : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Plus de 168 000 enfants en bénéficiaient au 31 décembre 2008 tous régimes confondus. Depuis le 1^{er} avril 2008, les bénéficiaires de l'AEEH peuvent la cumuler avec un des éléments de la PCH dès qu'ils remplissent les conditions d'ouverture aux compléments de l'AEEH (*cf. indicateur n° 2-4*), et qu'ils sont exposés, du fait du handicap de leur enfant, à des charges relevant effectivement de la PCH (aides humaines, aides techniques, aides liées à l'aménagement du logement et du véhicule, aides spécifiques ou exceptionnelles et aides animalières, *cf. indicateur n° 2-3* pour plus de détails).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 1 (2^{ème} sous-indicateur) :

Les données relatives aux bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH sont issues de la publication de la DREES : « L'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap au 31 décembre 2008 », *Etudes et résultats*, n°690, mai 2009. Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP comprend des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont fait le choix de conserver cette prestation et de ne pas opter pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'APA sont traitées à l'*indicateur de cadrage n° 3* du présent programme.

Les données relatives aux bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH ont été fournies par la DREES à partir des informations données par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les données des pensionnés d'invalidité sont issues de la Commission des comptes de la sécurité sociale de septembre 2009 et sont cohérente avec l'*indicateur n° 2-1*.

L'ensemble des données de cet indicateur concerne la France entière (métropole + DOM).